



09 JUL. 2018

RECU

Ministère de l'Éducation nationale

Le ministre

Paris, le 03 JUL. 2018

Madame la Présidente,

Vous avez sollicité, pour l'association reconnue d'utilité publique « Eclaireuses et éclaireurs de France – EEDF », le renouvellement d'agrément national en application des articles D. 551-1 et suivants du code de l'éducation, relatifs à l'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Cette demande a été soumise à l'examen du conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 13 mars 2018.

J'ai décidé d'accorder le renouvellement d'agrément national à votre association. Un arrêté signé en ce sens fera l'objet d'une mention au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes respectueux hommages.

Jean-Michel BLANQUER

Madame Isabelle DHOYER  
Présidente de l'association  
« Eclaireuses et éclaireurs de France - EEDF »  
12 place Georges Pompidou  
93167 NOISY LE GRAND CEDEX

SEC CHEFCAB/2018-

110 rue de Grenelle - 75957 Paris 17<sup>e</sup> - Téléphone : 01 55 55 10 10

## Enseignements primaire et secondaire

### Partenariat

---

#### **Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Éclaireuses et Éclaireurs de France – EEDF**

NOR : MENE1800214A

arrêté du 19-7-2018

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 19 juillet 2018, l'association Éclaireuses et Éclaireurs de France - EEDF, reconnue d'utilité publique, qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.